



COMMUNE D'ORTHEVIELLE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orthevielle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Christian FORTASSIER, Adjoint au maire.

Date de la convocation : jeudi 02 avril 2026

Présents :

Christian FORTASSIER, Sandrine LABORDE, Bruno PASCOU, Thierry DULUCQ, Audrey TORNATO, Marie-Josée ESPEL, Hervé LATAILLADE, Franck SOULU, Marine ROUCHAUD FORTASSIER, Jean-Marc DULUCQ, Maxime DUVICQ, Maryline HITON, Camille THOMAS

Excusée : Sandra LIGNAU

Procurations : Sandra LIGNAU a donné pouvoir à Hervé LATAILLADE

Absent : Didier MOUSTIE

Nombre de membres afférents	15
Nombre de membres en exercice	15
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>1</u>
<u>Votants</u>	<u>14</u>

N° DEL20260409-001

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025- BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération n° DEL20231207-004 Adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2024.

Il rappelle son souhait et celui des élus de produire le premier CFU pour les comptes de 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul



document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA)
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services et la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du **CFU 2025** du budget principal, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le maire propose de désigner M Christian FORTASSIER, en sa qualité d'adjoint délégué aux finances.

Monsieur le maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Monsieur Christian FORTASSIER, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le **CFU 2025** du budget principal, dressé par M. Didier MOUSTIE maire d'Orthevielle et Mme Sylvie LABEYRIE comptable publique de la collectivité.

Le Compte Financier Unique 2025 COMMUNE fait ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL	
Fonctionnement	
Dépenses	817 997.24 €
Recettes	926 070.19€
Résultat de l'exercice	+ 108 072.95 €
Excédent antérieur reporté (002)	+ 271 299.40 €
Résultat global de fonctionnement	+ 379 372.35 €

Investissement	
Dépenses	438 418.27 €
Recettes	122 333.25 €
Résultat de l'exercice	-316 085.02 €
Excédent antérieur reporté (001)	+ 1 221 013.14 €
Résultat global d'investissement	+ 904 928.12€



Total Dépenses (fonct + invest)	1 256 415.51 €
Total Recettes (fonct + invest)	1 048 403.44 €
Résultat de l'exercice	-208 012.07 €
Excédent antérieur reporté	+ 1 492 312.54 €
Résultat de clôture de l'exercice	+ 1 284 300.47€

Total Restes à réaliser en dépenses en investissement	187 480 €
Total Restes à réaliser en recettes en investissement	4 017 €
Solde des Restes à réaliser	183 463 €

Solde des Restes à réaliser

Excédent antérieur reporté (002)	379 372.35€
---	-------------

Besoin d'affectation (financement au 1068)	0 €
--	-----

Après présentation du **CFU 2025** du budget principal par M. FORTASSIER (note de présentation brève et synthétique ci-annexée)

Vu l'avis favorable de la commission des finances élargie en date du 5 février 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide,

ARTICLE 1 -

De donner acte de la présentation du Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal.

ARTICLE 2 -

D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.

ARTICLE 3 -

D'autoriser Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025 en vue de sa transmission aux services de l'Etat.

Vote : adopté à l'unanimité des membres présents

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

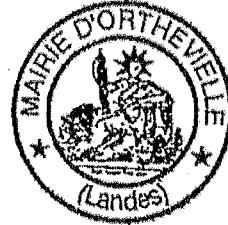
Publié le

ID : 040-214002123-20260409-DEL20260409_001-BF



Signé le 9 avril 2026 ,

**La secrétaire de séance,
Sandrine LABORDE**



**L'adjoint au maire
Christian FORTASSIER**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »